

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 MAI 2026

L'an deux mil vingt-six, le 26 MAI, les membres du Conseil municipal de la Commune de CHARMES SUR L'HERBASSE, se sont réunis à 20 heures à la salle du conseil sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire le 21 mai 2026 conformément à l'article L.2121.10 du Code général des collectivités territoriales.

ÉTAIENT PRÉSENTS : Géromine ABISSET, Anthony CHAMPION, Aurélie CHANAS, Christophe CHOTAN, Marie-Hélène CROZAT, Alain DURAND, Corinne EUVRARD, Didier GARRET, Caroline LADINE, Pierre LUCARELLI, Pascal MATHIEU, Elodie MICHALET, Franck REBOULET, Béatrice VALENTE.

ÉTAIENT ABSENTS REPRÉSENTÉS :

ÉTAIENT ABSENTS NON REPRÉSENTÉS :

PARTICIPAIT À LA RÉUNION : Chantal POLLIEN, secrétaire administrative.

Madame le Maire ouvre la séance et constate que le quorum est atteint.

Conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil. Aurélie CHANAS est désignée pour remplir cette fonction qu'elle accepte.

1- Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 21 avril 2026

Le compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 20 mars 2026 est approuvé à l'unanimité.

2- Demande de subvention pour homologation stade de foot à la Fédération Française de Football

Madame le Maire rappelle au conseil municipal les travaux prévus au budget pour la remise en état du stade de foot pour homologation du terrain par la Fédération française de Football.

Le montant prévisionnel des travaux s'élève à la somme de 8395 €.(achat et installation des cages de foot + filet pare ballons)

Le Maire propose de solliciter l'aide financière maximale de la Fédération Française de Football.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de solliciter l'aide financière maximale de la Fédération Française de Football.

Ainsi fait et délibéré

3- Désignation des membres de la CLECT

Pour traduire sur le plan budgétaire l'extension de compétences et la réduction ou l'élargissement de la Communauté d'Agglomération, il y a lieu de procéder à la création d'une Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT). Le Code Général des Impôts fixe les modalités de création de la CLECT. Elle est créée par l'organe délibérant de l'établissement public qui en détermine la composition à la majorité des deux tiers. Elle est composée de membres des conseils municipaux des communes concernées ; chaque conseil municipal dispose d'au moins un représentant.

Vu l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts ;

Vu la délibération n° 2026-299 du Conseil d'Agglomération de ARCHE Agglo du 20 mai 2026 fixant à 41 le nombre de membres à raison de 1 titulaire et 1 suppléant affecté par commune ;

Après en avoir délibéré, par 15 voix Pour, le Conseil municipal :

- DESIGNER Mme Aurélie CHANAS, représentante titulaire et Mme Elodie MICHALET, représentante suppléante affectées pour siéger à la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées de la Communauté d'Agglomération ARCHE Agglo.

Ainsi fait et délibéré

4- Délibération pour mise à disposition d'un barnum par la Région

Madame Le Maire informe les membres du conseil municipal de l'existence d'un nouveau dispositif mis en place par la Région Auvergne-Rhône-Alpes, destiné à soutenir la vie associative dans les petites communes.

Cette opportunité s'adresse spécifiquement aux communes de moins de 2 000 habitants.

Ce dispositif permet d'obtenir gratuitement un barnum de qualité (3m x 3m), à destination exclusive des associations locales. Ce matériel est mis à disposition par la Région, à titre gracieux, avec pour seules conditions que la commune :

- S'engage à le stocker, l'entretenir, le mutualiser au maximum et le mettre à disposition des associations du territoire,
- Prendre en charge son assurance et son bon état de fonctionnement,
- Se charge de le récupérer dans l'une des 12 antennes régionales réparties sur le territoire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, DECIDE, par 12 voix POUR

- D'AUTORISER Madame le Maire à déposer le dossier de demande de cession de barnum,
- DE S'ENGAGER à respecter les conditions mentionnées ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré

Les suppléants sont : Alain FIGUET, de Bren, Cédric BORDAS, de St Martin d'Août.

- Election SIEH du 20/05/26 : Président Jean Michel MONNET (Crépol)
- Election sénatoriale le 5/06 :
Convocation du Conseil Municipal le 05/06/2026 à 18h : il faudra élire 3 délégués titulaires et 3 délégués suppléants qui devront le 25/09/2026, voter en Préfecture à Valence.
- Candidature spontanée de M. Kilian MARION pour un travail d'été du 8/06/26 au 30/07/26 : entretien espaces verts et peinture.
- Recrutement ATSEM pour remplacer Geneviève HUGONIN : 8 candidates ayant expérience et le concours ATSEM, entretiens au cours du mois de juin 2026.
- Courrier Diocèse : Suite à la fermeture de l'école privée, courrier pour essayer d'éviter la fermeture prochaine (arrivée de nouveaux habitants...) aux organes décisionnaires.
- Info ARCHE AGGLO : comptes rendus CA du 22/04/26 et du 20/05/26, conseil des Maires le 03/06/26.
- Bilan cérémonie du 8 mai : de bons retours de la part des participants.
- Le broyage des chemins va commencer cette semaine
- Course AURA : Différentes routes vont être fermées pour cause de manifestation le 8 juin entre 11h30 et 14h00.
- Travaux été 2026 : Début des travaux à la salle des fêtes et école vers le 6/07/2026 puis électricité et peinture.
- Agenda :
 - o Election sénatoriale le 05/06/26
 - o Festilac trail le 06/06/26 et le 7/06/26
 - o Critérium le 08/06/26

La séance est levée à 22h22.

Prochain conseil municipal le 16 juin 2026.

Stéphanie NOUGUIER
Maire



Aurélien CHANAS
Secrétaire



5- Affaires Scolaires

Désignation de Elodie MICHALET comme représentante de la commune pour la commission petite enfance d'ARCHE AGGLO.

La commission affaires scolaires s'est réunie pour l'étude de différents points :

- Règlement intérieur : celui-ci sera allégé afin de le rendre plus lisible pour les parents et enfants.
- Comportement des enfants : mise en place de panneau avec logo à l'entrée de la cantine, mise en place d'un système d'évaluation par des croix et récompense à l'appui.
- Idée de création d'une commission menu (agents, parents).

6- Forêt

M. OLLAT a présenté son successeur ONF et le plan de gestion de la forêt 2022-2041.

Sur le portail des collectivités, l'ensemble des conseillers municipaux aura accès à toutes les informations.

7- Comité national action sociale

La commune adhère à ce comité.

Une rencontre a eu lieu avec une représentante pour une présentation des dispositifs mis en place pour les agents communaux.

8- Questions divers

- Réunion cantonale :
 - o les subventions (40%) 2026 demandées pour Charmes sur L'Herbasse : réfection toiture de l'école (26 132 €), rénovation énergétique de la salle des fêtes (12 399 €), l'étude maîtrise d'œuvre pour la requalification du Champ de Mars (6 470 €) sera prise en compte lors de la demande de subvention du dossier champ de Mars.
 - o Les amendes de police 2709 € serviront à financer les barrières de protection des piétons installées à l'entrée de la commune.
 - o Informations : réfection de la D121 par un enrobé à froid.
- SIABH : élection du 4/05/26 : président Gilles FLORENT (maire de Marsaz)
- Réunion bâtiment de La Plaine : le 05/05/26
 - o Etat des lieux du site : Il y a des déchets à transporter à la déchetterie et gérer la problématique du sel qui est entreposé.
 - o Réaménagement de ce bâtiment pour stockage de matériel (commune, association).
- Réunion sur la Voie Verte de l'Herbasse VVH du 06/05 :
 - o Entretien avec Emmergis,
 - o 3 phases (étude globale / concertation / étude pré-opérationnelle), 2 parcours possibles (2 rives), attentes des habitants.
- Election SID du 19/05/26 :
Les délégués titulaires : Franck DOCHIER, de Crépol, Mathis LAMOTTE, de Claveyson